



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.30 (Abstract)
5 juillet 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 12 de l'ordre du jour provisoire.
Terminologie

ASPECTS PRATIQUES DE LA DEFINITION DE L'EXPRESSION "NOM GEOGRAPHIQUE"²

Document présenté par le Canada

Résumé

Un nom géographique est composé à la fois d'un élément générique et d'un élément spécifique. Un appellatif est un nom géographique comprenant un élément générique à fonction spécifique. Le terme et l'entité génériques sont habituellement exprimés par le même mot. Dans les nomenclatures toponymiques, le nom géographique et la description de l'objet géographique doivent figurer dans des colonnes distinctes. Le premier élément du terme spécifique doit déterminer la disposition alphabétique. A cet égard, la Commission géographique du Québec suit les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. La normalisation de la signification des termes génériques à l'intérieur de zones linguistiques particulières est d'une importance capitale. Il faut apporter un soin considérable à la normalisation des termes génériques, de façon à tenir compte des variations d'usage qui sont le résultat de l'évolution linguistique et de la dispersion culturelle.

² Par Henri Dorion, professeur de géographie, Université Laval, Québec, Qué.
(Canada)